

Bureau du vérificateur général du Canada
Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le 31 décembre 2015



Bureau du vérificateur général du Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

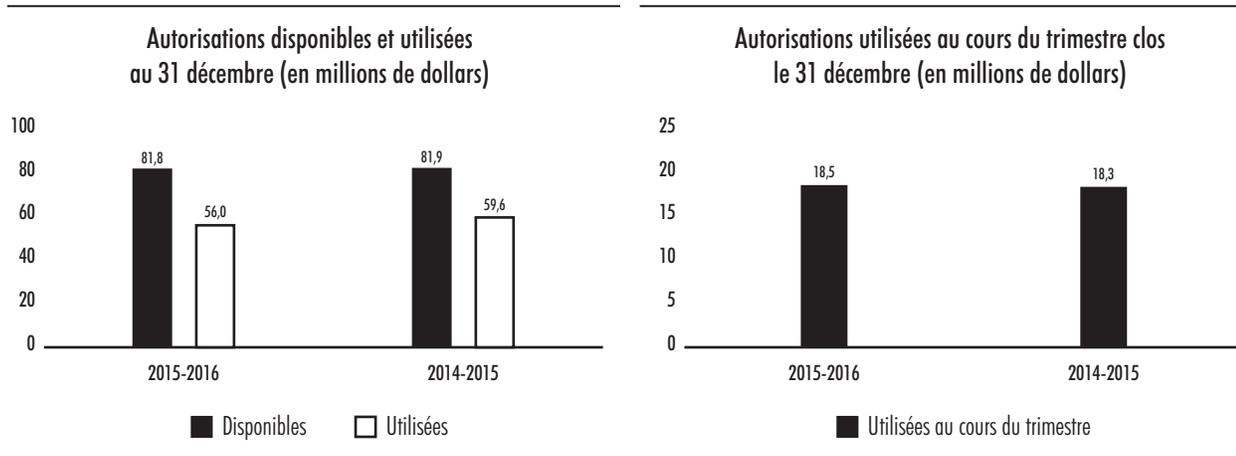
Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2015-2016. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les autorisations utilisées ont diminué principalement en raison du paiement de transition de 2,1 millions de dollars qui a été effectué l'an passé à la suite du passage unique du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.



Risques et incertitudes

Aucun risque significatif, ni incertitude n'est à signaler.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint
et dirigeant principal des finances,

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Ottawa, Canada
Le 29 février 2016

Original signé par

Sylvain Ricard, CPA, CA

État des autorisations (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	<i>(en milliers de dollars)</i>					
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	74 302	16 334	49 438	74 609	16 168	53 093
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 510)	(325)	(981)	(2 510)	(284)	(861)
Crédit net 20 – Dépenses nettes de fonctionnement	71 792	16 009	48 457	72 099	15 884	52 232
Autorisations législatives budgétaires	10 026	2 506	7 519	9 794	2 448	7 345
Autorisations budgétaires totales	81 818	18 515	55 976	81 893	18 332	59 577
Autorisations non-budgétaires	–	–	–	–	–	–
Autorisations totales	81 818	18 515	55 976	81 893	18 332	59 577

*Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2015	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Dépenses :						
Personnel	73 227	16 651	49 685	73 302	16 467	50 053
Transports et communications	3 268	838	2 238	3 444	754	2 347
Information	456	160	377	498	106	267
Services professionnels et spéciaux	4 982	718	3 152	4 802	1 000	4 096
Location	1 035	90	902	1 092	162	989
Services de réparation et d'entretien	210	85	142	211	48	95
Services publics, fournitures et approvisionnements	292	49	122	354	68	147
Acquisition de matériel et d'outillage	858	240	301	700	11	267
Autres subventions et paiements*	—	9	38	—	—	2 177
Dépenses budgétaires brutes totales	84 328	18 840	56 957	84 403	18 616	60 438
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(38)	(117)	(660)	(108)	(203)
De l'Organisation internationale du travail	(1 850)	(287)	(864)	(1 850)	(176)	(658)
Dépenses budgétaires nettes totales	81 818	18 515	55 976	81 893	18 332	59 577

* Inclus le paiement de transition (24 000 dollars en 2015-2016 et de 2,1 millions de dollars en 2014-2015) effectué à la suite du passage unique du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.